

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRE-UNIVERSITAIRE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

Troisième Atelier sur l'"Amélioration de la gestion de l'Education
dans les pays Africains " (AGEPA)

(Dakar, Sénégal du 16 au 18 mai)

RAPPORT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Participants :

1. M. Souleymane SANGARE, *Inspecteur Général de l'Enseignement*
2. Dr Aboubacar Sidiki YATTARA, *Coordonnateur National du Programme
Education Pour Tous*
3. M. Bakary DIAWARA, *Directeur du Service Statistiques et Planification*
4. M. Thierno Aliou BARRY, *Coordonnateur de la Cellule Cadre des Dépenses
à Moyen Terme – CDMT, Secteur de l'Education*

Conakry, avril 2006

I - INTRODUCTION

La Guinée reste confronté à un défi d'amélioration des performances du secteur de l'éducation malgré les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine de l'éducation. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) par exemple est passé de 72% en 2001 à 79% en 2005. C'est dire alors que les résultats obtenus sont impressionnants en termes quantitatifs. Cependant, les progrès sont plus limités en termes d'amélioration des apprentissages des élèves du primaire, notamment en lecture. La qualité de l'éducation est plus nuancée en raison de multiples facteurs dont notamment : (i) le ratio élèves/maître ; (ii) le ratio livres/élève ; (iii) le contenu pédagogique ; (iv) le redoublement ; (v) le genre ; (vi) le lieu de résidence ; (vii) le niveau de revenu, etc.

Concernant la gestion pédagogique du système éducatif guinéen, le RESEN¹ Guinée a noté que *"la question de la gestion pédagogique n'est pas directement celle de la qualité de l'école ni celle des moyens matériels à mobiliser pour créer un contexte favorable à l'enseignement. Elle est celle de la régulation des pratiques et des incitations des acteurs, notamment ceux engagés au niveau local. Ce qui est au centre des questions de gestion pédagogique, c'est : i) la transformation des moyens mobilisés en résultats scolaires tangibles au niveau des établissements individuels, et ii) de faire en sorte que cette transformation soit à la fois homogène entre établissements et évidemment, optimale (niveau maximum de résultats chez les élèves compte tenu des moyens disponibles dans l'établissement et des caractéristiques sociales et contextuelles de son public d'élèves).*

Si cette transformation est optimale dans chaque école, cela veut dire qu'on y fait le meilleur usage des ressources disponibles, même si ces ressources peuvent, en un point donné du temps, différer d'une école à l'autre. Sur le plan conceptuel, cela induit deux conséquences simples : i) la première est que pour qu'une école progresse dans le niveau des apprentissages qu'elle réalise chez les enfants qui lui sont confiés, il lui faut des moyens additionnels ; ii) la seconde est qu'à un moment donné du temps, si toutes les écoles font effectivement un usage optimal de leurs ressources, plus celles-ci sont nombreuses, meilleur doit être, toutes autres choses égales par ailleurs, le niveau d'apprentissage des élèves qui y sont scolarisés."

II - PRESENTATION DU SYSTEME EDUCATIF GUINEEN

Le système éducatif est géré par trois Départements Ministériels : L'Enseignement Pré Universitaire et l'Education Civique (MEPU-EC), L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (MET-FP), l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique (MESRS).

L'enseignement pré- scolaire (maternelle, jardins d'enfants, crèche, etc) relève du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance.

¹ Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (Dakar - Janvier 2005) Page 197

Les structures du système éducatif guinéen comprennent les niveaux suivants :

L'Enseignement Primaire :

Il est structuré en trois sous cycles : (i) le *cours préparatoire* (CP1 et CP2) ; (ii) le *cours élémentaire* (CE1 et CE1) et (iii) le *cours moyen* (CM1 et CM2).

Il dure six années et est sanctionné par un examen de fin de cycle, le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires - CEPE (classe de CM2). L'âge officiel de recrutement en 1^{ère} année est de 7ans ; mais à cause des rentrées précoces et tardives, on peut trouver à ce niveau des enfants de moins de 7 et de plus de 12 ans.

L'Enseignement Secondaire Général :

Comporte deux cycles: le premier d'une durée de quatre ans (7^{ème} - 10^{ème} année) est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle - BEPC et le second cycle, d'une durée de trois ans (11^{ème} - Terminale) est sanctionné par le baccalauréat (1^{ère} partie en 12^{ème} année et 2^{ème} partie en Terminale) dans trois profils: Sciences sociales, Sciences expérimentales et Sciences mathématiques.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle :

Il est destiné à développer les compétences professionnelles par la formation de la main d'œuvre qualifiée pour le marché de l'emploi. Le recrutement se fait par voie de concours et la durée du cycle de formation est de trois ans. La fin des études est sanctionnée par le Brevet d'Etudes Professionnelles et le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) respectivement pour les établissements de type A et B. Ces établissements assurent la formation initiale et continue; la carte scolaire compte actuellement six catégories d'institutions d'enseignement technique et de formation professionnelle. Ce sont : Les Centres de Formation Professionnelle (CFP), Les Centres de Formation Professionnelle spécialisées, les Ecoles de Soins de Santé communautaire (ESSC), les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI), les Ecoles Nationales spécialisées et des institutions de formation.

L'Enseignement Supérieur :

Recrute par voie de concours les élèves titulaires du Baccalauréat complet (1^{ère} et 2^{ème} Parties) dans les Universités et les Instituts Supérieurs. La durée des études varie de 2 à 6 ans selon les Facultés. Il existe cinq types de diplômes de l'Enseignement Supérieur : le DEUG, la Licence, la Maîtrise, le DEA, le Doctorat en Médecine et pharmacie. En outre, cinq centres de formation, sept institutions de recherche, et quatre centres de documentation délivrent également des diplômes de niveau supérieur.

L'Enseignement non formel : (Centres d'alphabétisation et Centres Nafa)

Il concerne toutes les activités de formation structurées et organisées dans le cadre de l'enseignement professionnel. L'éducation non formelle est dispensée dans 2 types de centres :

- Les centres d'alphabétisation des quartiers ou des villages ;
- Les centres d'alphabétisation professionnalisante.

Les **Centres NAFA**, ou *écoles de la seconde chance* qui accueillent les enfants non scolarisés ou déscolarisés de 10 à 16 ans traduisent une vision plus large de l'éducation de base. Ils offrent aux jeunes l'opportunité d'acquérir des connaissances instrumentales (lecture, calcul, écriture), des capacités de raisonnement, des savoir-faire et des valeurs utiles afin qu'ils se prennent en charge et participent activement au développement de leurs communautés. En effet, les centres NAFA "*offrent une passerelle du non formel au formel et favorisent l'équité entre zones et genres*".

III - PERFORMANCES DU SYSTEME EDUCATIF GUINEEN

A - LES REFORMES

Depuis le démarrage du Programme Education Pour Tous – PEPT en 2002, de nombreuses réformes ont été engagées pour qualifier le système éducatif :

- **Réformes politiques** : *l'abolition des frais de scolarité* (ressources illicites) ; *la gestion des uniformes scolaires* (nivellement des différences sociales) ; *la réforme des examens et du passage inter niveaux CP, CE et CM*. Cette réforme sur l'organisation des sous-cycles en 2003 à 2004 a sensiblement réduit les redoublements et les abandons à l'intérieur d'un sous-cycle. Elle a aussi permis d'améliorer l'efficacité du système de 10 points (31% en 2003 et 21% en 2004). Les gains réalisés en termes de financement sont très significatifs dans un contexte d'arbitrage budgétaire difficile.

- **Réformes structurelles** : *la restructuration des services déconcentrés* (Création et organisation des DSEE², réorganisation des IRE/DEV et DPE/DCE) ; *l'amélioration de la gestion des écoles et des DSEE* (octroi à partir de 2005-2006 d'un montant forfaitaire de 2 \$ par élève et 20 \$ par classe aux 6 500 écoles primaires à travers les projets de type C du PAREEG³ ; les 380 DSEE du pays qui sont les animateurs pédagogiques et formateurs des maîtres recevront des subventions pour le suivi de la formation continue et l'encadrement pédagogique à travers des projets "de dynamisation des DSEE" ou de type D ; *l'amélioration de la collecte et du traitement des données statistiques* (la décentralisation de la collecte et du traitement des données statistiques engagée en 2002 à travers l'équipement et la formation des cadres des antennes SSP a été effective en 2004-2005. Une base de données géo référencée sur financement de l'USAID existe ; elle a été améliorée avec un appui conjoint IDA-GTZ. L'ISU⁴ depuis 2003 a rejoint d'autres Partenaires Techniques et Financiers - PTF pour accompagner toutes les structures de planification du secteur de l'éducation depuis le préscolaire, dans la préparation des outils de collecte, l'élaboration d'une application de traitement des données. Un Schéma Directeur de l'Information – SDI est en cours de préparation pour une plus grande maîtrise des informations utiles à la prise de décision.

B - LES PROGRAMMES D'AMELIORATION DE LA GESTION DE L'EDUCATION

Pendant la phase 2 du Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Education – PASE 2, la Guinée a testé trois programmes innovateurs pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage, avec un appui financier et technique de l'IDA, de la GTZ et de l'USAID :

² Délégation Scolaire de l'Enseignement Elémentaire

³ Programme d'Appui à la Rénovation Educative dans les Ecoles de Guinée

⁴ Institut de Statistiques de l'Unesco

- (i) le Programme de Petites Subventions d'Ecoles - PPSE : Impulsé par les enseignants à travers lequel un appui intensif a été accordé pendant six ans à plus de 80% des enseignants du primaire en Guinée. Des groupes d'enseignants reçoivent un appui pour préparer des propositions d'amélioration de leurs écoles, dont les meilleures sont sélectionnées par des jurys en vue d'un financement, avec un suivi intense et la diffusion des résultats les plus importants. Plus de 900 projets d'amélioration des écoles ont été financés, la plupart pour améliorer l'enseignement de la lecture ;
- (ii) le PAPEEMGUI⁵ fournit un appui aux enseignants dans la région de Labé, se concentrant sur la connaissance des matières à enseigner et les capacités professionnelles ; et
- (iii) le projet NFQE⁶ a développé des standards minimaux pour les inputs liés à la qualité de l'enseignement, avec des mécanismes financiers simples pour canaliser les ressources aux préfectures. Un programme de radio interactive atteint la quasi-totalité des salles de classe dans le pays avec trois heures de programmation chaque semaine, de la première à la sixième année. Des séries de matériels didactiques produits localement, des cahiers, des posters, des kits scientifiques et d'autres matériels didactiques ont été testés sur le terrain et rendus disponibles à presque toutes les écoles du primaire de la Guinée.

Les évaluations de ces trois programmes ont montré un impact significatif ; ce qui a encouragé le Gouvernement à prendre la décision d'élargir ces programmes.

En parallèle, deux ONG (i) *Aide et Action* dans les régions de Kindia et de Labé et (ii) *Plan Guinée* dans la région de N'Zérékoré ont développé en collaboration partielle avec le Projet NFQE une approche basée sur l'école à travers laquelle la qualité et l'accès à l'école sont améliorés par des subventions gérées par les communautés. Sur la base des résultats positifs cumulés de toute cette expérimentation, il y a maintenant le besoin :

- (i) d'étendre et de consolider les aspects positifs de chaque approche testée ;
- (ii) d'atteindre des synergies en intégrant graduellement les approches, et
- (iii) d'assurer une meilleure coordination par le MEPU-EC et ses prestataires de service (ISSEG⁷ et INRAP⁸).

Les écoles communautaires créées et supportées par les communautés des zones rurales et défavorisées recevront un appui dans : (i) la formation continue du personnel enseignant ; (ii) la dotation en matériels pédagogiques et manuels scolaires ; (iii) un apport supplémentaire dans la prise en charge des enseignants.

C – LA NOUVELLE VISION DU PAREEG

L'Expérience du Programme de Petites Subventions d'Ecoles – PPSE a prouvé que l'élaboration et la mise en œuvre de Projets de Rénovation Educative – PRE par des équipes d'enseignants en situation de classe, constituent une stratégie efficace de responsabilisation des acteurs à la base en ce qui concerne la gestion de la vie et du patrimoine scolaires et la

⁵ Projet d'Appui Pédagogique aux Elèves et Enseignants de la Moyenne Guinée

⁶ Niveaux Fondamentaux de Qualité et d'Équité (Actuel Projet Maillon)

⁷ Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée

⁸ Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique

dynamisation des structures déconcentrées. Le programme a, en effet, contribué, entre autres, à l'émergence d'enseignants capables de concevoir et de conduire à terme un plan d'action d'amélioration de la pratique éducative et des apprentissages des élèves et de gérer convenablement les ressources matérielles et financières mises à leur disposition pour ce faire. Cela est d'autant important que la mise en œuvre de ce programme se voulait une préparation à la décentralisation effective de la budgétisation et de la gestion (pédagogique, financière et administrative) du système éducatif jusqu'au niveau de l'unité fonctionnelle de base qu'est l'école, accompagnée du transfert des moyens. L'expansion quantitative liée aux objectifs de la scolarisation primaire universelle, exige la poursuite et l'accélération de cette expérience dans la mesure où elle exclut une gestion centralisée, voire régionale et préfectorale/communale dans une certaine mesure.

Dans cette perspective et avec le *Programme d'Appui à la Rénovation Educative dans les Ecoles de Guinée* - PAREEG, le projet de type C – Développement des capacités de gestion autonome des écoles – ou Projet d'Ecole – P.E a été initié et se trouve en cours d'expérimentation dans la région de Mamou depuis deux ans. Ce type de projet s'inscrit dans l'un des principaux axes retenus par les autorités guinéennes dans le cadre du Programme Education Pour Tous – PEPT, notamment, la gestion orientée vers la décentralisation.

Il s'agit pour les élèves et les communautés qui les abritent d'élaborer et de mettre en œuvre un projet d'école qui prend en charge le problème le plus brûlant et consensuel ou un projet pour lever un "goulot d'étranglement". Dans cette démarche, les autorités scolaires locales à divers niveaux fournissent l'appui technique, matériel et financier nécessaire pour engager l'école avec succès dans le processus de résolution du problème.

Le projet d'école mène également des actions d'éducation communautaire dont l'aboutissement est de faire de l'école une propriété de la communauté sur le plan de la gestion financière, administrative et pédagogique. Cela suppose la mise en place de stratégies qui favorisent un soutien réciproque qui, d'une part amènera l'école à jouer son rôle d'agent de développement local et d'autre part définira le contenu et le sens de la participation communautaire au développement et à la vie de l'école.

C-1 Objectifs du PAREEG :

L'objectif de cette sous composante vise à impliquer progressivement toutes les écoles du pays dans la rédaction et l'exécution d'un projet d'école, conformément à la nouvelle vision de développement des capacités de gestion autonome et décentralisée. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- renforcer la décentralisation du système éducatif ;
- responsabiliser davantage les enseignants en ce qui concerne les apprentissages des élèves à leur charge ;
- permettre aux enseignants de réinvestir les acquis de l'expérience de mise en œuvre de Projet de Rénovation Educative – PRE ; et
- impliquer davantage les parents d'élèves, les amis de l'école et les communautés dans la vie scolaire.

Les résultats attendus de la mise en œuvre sont entre autres :

- une augmentation des taux d'admission et de scolarisation ;

- une meilleure fréquentation scolaire ;
- une amélioration significative des performances des élèves sur les plans cognitif, psychomoteur et socio affectif ;
- un accroissement des taux de promotion ;
- une réduction significative des taux de redoublement et de déperdition ;
- une augmentation du taux d'achèvement du cycle primaire ;
- une réduction du nombre d'années dépensées pour achever le cycle.

La mise en œuvre de tels types de projets conduira également à :

- l'amélioration des compétences des enseignants à travers des actions de formation sur mesure en réponse aux besoins constatés et/ou exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes ;
- l'amélioration de la motivation des enseignants à travers leur responsabilisation et leur valorisation ;
- l'appropriation de l'école par la communauté ;
- l'accroissement de la participation de la communauté à l'éducation offerte par l'école ;
- la création, chez les principaux acteurs et bénéficiaires, de réflexes de gestion autonomes de l'éducation de base ;
- l'amélioration de l'intégration socioculturelle et économique des enfants scolarisés ;
- une contribution tangible de l'école à l'amélioration de la qualité de vie dans le milieu qui l'abrite.

C-2 Participants et bénéficiaires :

Des subventions seront accordées à l'ensemble des écoles primaires quels que soient leur taille, leur situation géographique, leur statut ou type (public, privé, laïc, privé confessionnel, etc.)

Les critères ci-dessous pourraient aider les autorités dans la programmation des écoles bénéficiaires :

- *implication de 80% des écoles publiques et 20% d'écoles privées ;*
- *implication des écoles dont les APEAE sont assez dynamiques ;*
- *implication des écoles non encore touchées par le PPSE / PAREEG ou un projet éducatif évoluant dans la zone ;*
- *implication des écoles dont le taux de scolarisation des filles est encore faible ;*
- *priorité accordée aux écoles rurales et semi urbaines par rapport aux écoles rurales répondant aux mêmes critères.*

C-3 Durée et nature des projets d'écoles (ou projets de type C) :

Le projet de type C dure trois ans avec élaboration de plans annuels glissants, c'est-à-dire ajustables en fonction des résultats de chaque année de mise en œuvre ou des nouvelles réalités. La mise en œuvre des plans annuels devra aboutir à la réalisation de la vision triennale de développement de l'école. Par vision triennale, il faut entendre ce que les acteurs et bénéficiaires de l'école voudraient qu'elle soit dans trois ans ; l'image qu'ils se font d'elle au bout de trois années, partant de l'évolution locale des grands indicateurs nationaux durant les trois dernières années et de paramètres tels que la croissance de la population scolarisable dans la localité, les relations entre l'école et la communauté qu'elle sert, etc. La conception du projet d'école partira de cette vision que l'école devra développer en étroite collaboration avec cette communauté.

En résumé, le projet élaboré dégagera un plan triennal de développement, décomposé en plans d'actions annuels pour son financement en l'an 1, l'an 2 et l'an 3. La mise en œuvre d'un *Plan d'Actions Annuel Budgétisé – PAAB* devra couvrir à la résolution d'un ou des problèmes prioritaires retenus comme "*goulot d'étranglement*".

Un guide de rédaction est mis à la disposition des écoles à cet effet. Ce guide aide non seulement les utilisateurs à mener une réflexion stratégique de planification qui s'étend sur trois années, mais aussi indique les catégories et montants des dépenses admises pour le financement du projet. Il est conçu de sorte à faciliter la participation communautaire au processus de planification.

C-4 Montant de la subvention annuelle : Un million (1 000 000) de francs guinéens est alloué à chaque école.

C-5 Modalités de mise à disposition de la subvention et justification de son utilisation :

Pour le projet d'école, la subvention est virée intégralement au compte bancaire de l'IRE sur requête de la Coordination Nationale du PAREEG par le Programme Education Pour Tous, compte tenu de l'expérience vécue concernant le retard dans le décaissement.

Le Coordonnateur Régional du PAREEG verse la subvention aux écoles en deux tranches : 60% en octobre et 40% en janvier.

Conditionnalités : Les écoles bénéficiaires soumettront à la DPE sous le couvert des DSEE un rapport d'activités semestrielles et un rapport financier accompagné de pièces justificatives.

Pour bénéficier de la deuxième tranche de la subvention, des rapports d'activités et financiers devront être approuvés par la DPE et le CR/PAREEG, après justification des dépenses à hauteur de 80%.

En fin d'année, la tenue d'un cahier de comptabilité matières pour tous les biens de l'école, y compris ceux qui existaient au début du projet et ce qui a été acheté avec l'aide de ce projet sera une obligation avant le renouvellement de la subvention. Le rapport financier devra indiquer comment le matériel et les services achetés ont été utilisés dans le cadre du projet.

C-6 Activités de mise en oeuvre :

- Initiation à l'utilisation du Guide de Rédaction :

Deux enseignants par école bénéficiaire (y compris le directeur), un représentant par APEAE⁹ suivront une formation de base qui les préparera à l'utilisation du Guide de Rédaction des P.E. Un accent tout particulier sera mis sur la gestion financière et administrative au niveau de l'école. Des formateurs préfectoraux ayant été initiés à l'utilisation du Guide assureront cette formation.

- Formation continue des bénéficiaires :

La formation continue dans le cadre du projet d'école sera assurée par les DSEE, les directeurs des écoles concernées et les personnes ressources identifiées. Elle aura pour cadre des rencontres sous préfectorales et des interventions de proximité au sein des écoles.

- Préparation, examen et approbation des plans d'actions :

L'obtention de la subvention n'est pas consécutive. Cependant, les écoles concernées rédigeront des plans d'actions avec l'assistance des DSEE ou d'une personne ressource ayant une expérience de la mise en œuvre des projets. Elle sera désignée par la DPE avec le concours de la Coordination Régionale du PAREEG. Chaque plan d'action sera accompagné du rapport de visite du DSEE ou de la personne ressource désignée. Ce plan d'action sera soumis à une équipe d'animateurs pédagogique de l'élémentaire et de la formation continue sous la présidence du DPE pour examen, conseils et approbation.

- Suivi et Evaluation :

Le DSEE assure désormais un quadruple rôle :

1. identifier les besoins de formation des enseignants en concertation avec les directeurs d'écoles ;
2. planifier les activités de formation ;
3. animer les sessions de formation continue des enseignants ;
4. assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets d'écoles.

NB : En cas de besoin, le DSEE peut se faire assister d'une personne ressource ou d'un encadreur facilitateur ou évaluateur ayant une expérience en matière de mise en œuvre et d'évaluation des projets éducatifs.

- Visites du DSEE et des DPE aux écoles :

Au cours d'une année de mise en œuvre, un P.E pourrait bénéficier de visites, d'assistance-conseil au moment de l'élaboration du plan d'action, de formation, de suivi et d'évaluation.

C-7 Mise en œuvre et évaluation des projets :

Les dispositions du PPSE seront adaptées pour la mise en œuvre de l'évaluation du projet d'école à savoir, l'élaboration d'un Guide de Mise en Œuvre et d'évaluation.

C-8 Phasage :

La mise en œuvre des P.E commencera par des activités préparatoires :

- appropriation des groupements de base actualisés ;

⁹ Association des Parents et Amis de l'Ecole

- formation des formateurs préfectoraux ;
- formation des DSEE ;
- initiation des bénéficiaires à l'utilisation des documents de base ;
- préparation des plans d'actions triennaux impliquant en :
 - 2005 – 2006 : 15% des écoles élémentaires ;
 - 2006 – 2007 : 60% des écoles élémentaires ;
 - 2007 – 2008 : 100% des écoles élémentaires.

C-9 Modalités de diffusion des résultats :

Les instances de diffusion dans des ateliers à tous les niveaux (sous-préfectoral, préfectoral, régional et national) sont retenues pour permettre aux écoles bénéficiaires de communiquer les expériences réussies en matière de mise en œuvre des Projets d'Ecole.

A l'image des Séminaires Ateliers Régionaux de Diffusion (SARD) ou du Séminaire Atelier National de Diffusion (SAND), les différents ateliers regroupent les écoles bénéficiaires, les responsables des structures centrales et déconcentrées, les APEAE et les partenaires au développement en vue d'établir des échanges fructueux.

C-10 Résultats :

A ce stade, le PAREEG a financé 2 636 projets de type A et 15 projets d'école en expérimentation à Mamou ; ces deux types de projets ont impliqué 10 000 enseignants. Des ateliers de formation des acteurs impliqués dans la gestion de 70 nouvelles écoles bénéficiant de projets d'école sont réalisés.

Il faut ajouter les activités d'accompagnement qui ont permis le perfectionnement de près de 300 encadreurs dans leur tâche d'assistance pédagogique rapprochée aux enseignants.

C-11 Procédure de financement :

Le financement du PAREEG est essentiellement assuré par le crédit IDA (Banque Mondiale) et les fonds de contrepartie supportés par le Gouvernement Guinéen. Le PAREEG évolue avec le système de petites subventions aux écoles abritant des enseignants regroupés au sein de Cellules de Rénovation Educative – CRE en phase de mise en œuvre de Projets de Rénovation Educative – PRE.

A ces subventions, il faut ajouter les coûts d'accompagnement de certaines activités comme la formation des acteurs, les prestations des Encadreurs Facilitateurs, des Encadreurs Evalueurs et des Personnes Ressources - PR.

IV - ALLOCATION DES PERSONNELS AUX ECOLES

La majeure partie du processus d'affectation s'effectue au niveau central ; mais certaines tâches relèvent statutairement des structures déconcentrées (mutations internes p.e). Ceci pose plusieurs problèmes :

- (i) le délai de collecte et de traitement des besoins occasionne des retards dans les décisions d'affectation et dans l'envoi des certificats de prise de service ;
- (ii) ces retards se répercutent sur les dates de prise de fonction effective des enseignants, et diminue le nombre d'heures de travail effectivement enseignées ;

- (iii) la lenteur des procédures de transfert (entre ministères de l'éducation, de la fonction publique et des finances) et le retard dans le paiement des salaires des contractuels surtout au niveau déconcentré démotive les enseignants.

Pour améliorer le système d'affectation, une répartition des rôles et des responsabilités est prévue comme suit :

- le niveau central conserve la responsabilité du dispositif réglementaire, du pilotage du système et de la cohérence d'ensemble ;
- la responsabilité des structures déconcentrées concernant la gestion de leur personnel doit être réaffirmée et renforcée (analyse anticipée des besoins) ;
- chaque niveau devra veiller au respect de la carte scolaire, qui est garante d'une utilisation rationnelle des ressources humaines.

De plus, la modernisation du système (informatisation de la gestion, systèmes d'organisation et formation ou perfectionnement du personnel à ces nouveaux outils) est indispensable pour accélérer les procédures.

V - DECONCENTRATION DES CREDITS BUDGETAIRES

Le processus de déconcentration budgétaire expérimenté en 2001 par la Région Administrative de Kindia a été poursuivi et élargi à toutes les régions. En 2004, le MEPU-EC a alloué 76,48% des crédits au fonctionnement des services déconcentrés en biens et services. La décentralisation de la gestion financière aux niveaux de la DPE et des CRD a été développée en concordance avec: (i) la dévolution des responsabilités budgétaires aux administrations préfectorales et aux Communautés Rurales de Développement (CRD), mis en place par le Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles - PRCI financé par l'IDA; et (ii) le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises - PACV.

En termes de déconcentration budgétaire, le tableau ci-dessous fait ressortir la situation sur la déconcentration du budget de fonctionnement du MEPU-EC sur la période 2003-2004. La part des dépenses des biens et services gérée localement par les SAF¹⁰ des IRE/DEV¹¹ et DPE/DCE¹² s'élève à 76% en 2004. L'engagement des dépenses, l'ordonnancement comme la liquidation se font au niveau local (SAF et trésoriers préfectoraux).

En Guinée, l'Etat finance l'essentiel pour le secteur de l'Education. Les ménages, les collectivités locales et les partenaires techniques et financiers participent également au financement de l'éducation.

¹⁰ Service Administratif et Financier

¹¹ Inspection Régionale de l'Education / Direction de l'Education de la Ville de Conakry

¹² Direction Préfectorale ou Communale de l'Education

L'effort public dans le financement de l'éducation

Niveau de dépenses	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB
Dépenses courantes Education	90,585	1,66%	116,075	1,96%	135,81	2,15%	148,8	2,24%	165,46	2,37%
Dépenses courantes de l'Etat	393,115		517,715		588,21		613,3		671,76	
Part secteur Education dans les ressources internes hors dons	23,0%		22,4%		23,1%		23,0%		24,6%	
PIB	5 444,53		5 918,61		6 325		6 644,43		6 979,98	

NB : Le PIB est estimé avec une croissance

Entre 2001 et 2004, les dépenses courantes de l'Etat passent de 571,571 milliards de GNF à 671,76 milliards de GNF, soit une augmentation de 29,8%. Ces dépenses représentent 8,7% du PIB en 2001 et 9,6% en 2004. Durant la même période, les dépenses courantes du secteur de l'éducation enregistrent une croissance de 42,5%, soit 14% par an en moyenne. Les montants passent de 116,075 milliards de GNF en 2001 à 165,46 milliards en 2004.

L'accroissement des dépenses de l'éducation dépasse de près 13 points celui des dépenses courantes de l'Etat ; ce qui dénote le caractère prioritaire du secteur de l'éducation dans l'allocation des ressources propres de l'Etat. Ces dépenses courantes de l'éducation représentaient 22,4% des dépenses courantes de l'Etat en 2001 ; elles s'élèvent à 24,6% en 2004, soit une hausse de près de 2 points. L'effort de financement de l'Etat est supérieur de 4 points (24,6%) au taux objectif du Programme Education Pour Tous (fixé à 21%) dans sa première phase.

Cet effort consacré à l'éducation représente 2,37% du PIB estimé à 6 979,98 milliards de GNF en 2004. En dépit de ce ratio qui était de 1,66% en 2000, la Guinée fait partie des pays qui consacrent le moins de ressources publiques au secteur de l'éducation par rapport à la richesse nationale. La moyenne en Afrique au Sud du Sahara s'élève à environ 4%.

Répartition intra sectorielle du financement de l'éducation (En milliards de GNF courants)

Niveaux	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Préscolaire*										
Primaire	39,756	43,9%	60,0	51,7%	66,2	48,8%	66,9	45,0%	76,4	46,2%
Secondaire	21,046	23,2%	21,5	18,5%	26,8	19,8%	33,0	22,2%	35	21,2%
Technique et professionnel	8,683	9,6%	9,2	7,9%	11,8	8,7%	12,4	8,3%	14,0	8,4%
Supérieur	21,1	23,3%	25,4	21,9%	30,9	22,8%	36,5	24,5%	40,1	24,2%
Dépenses courantes Education	90,585	100%	116,075	100,0%	135,81	100,0%	148,8	100,0%	165,461	100,0%

- * Le préscolaire a bénéficié d'un budget total de 571,7 millions de GNF en 2003 et de 572,6 millions en 2004. Ces montants n'ont pas été intégrés au total du tableau ci-dessus.

Le tableau montre une progression des ressources affectées au sous secteur du primaire. Sa part dans les dépenses courantes de l'éducation est passée de 43,9% à 46,2% entre 2001 et 2004. Cependant, cette proportion est en chute par rapport à l'année 2001 où elle avait atteint 51,7% (y compris les dépenses de l'administration centrale). En dépit de ces performances, il sera peu probable que l'objectif fixé à 49% en 2005 sera atteint si des arbitrages budgétaires décisifs, au titre des allocations intra sectorielles, ne sont pas faits.

Composition économique des dépenses par sous secteur (En, milliards GNF courants)

Situation en 2002

Répartition des dépenses courantes par nature	Masses salariales	Biens et services	Transferts & subventions	Total dépenses courantes
Primaire	49,7	15,8		65,4
%	75,9%	24,1%	0,0%	100,0%
Secondaire	20,8	6,1		26,9
%	77,4%	22,6%	0,0%	100,0%
Enseignement Pré-Universitaire	70,5	21,9		92,3
Ens. Tech & Format ^o Prof.	5,7	6,3	0,4	12,4
%	46,2%	50,6%	3,2%	100,0%
Ens. Sup. & Rech. Scientif.	10,7	2,1	18,1	31,0
%	34,6%	6,9%	58,5%	100,0%
Total Education	87,0	30,3	18,5	135,8
%	64,0%	22,3%	13,6%	100,0%

Situation en 2004

Répartition des dépenses courantes par nature	Masses salariales	Biens et services	Transferts & subventions	Total dépenses courantes
Primaire	57,5	18,4	0,47	76,4
%	75,3%	24,1%	0,6%	100,0%
Secondaire	28,4	6,4	0,19	35,0
%	81,1%	18,4%	0,5%	100,0%
Enseignement Pré-Universitaire	85,9	24,8	0,7	111,4
Ens. Tech & Format ^o Prof.	6,4	7,1	0,4	14,0
%	45,7%	51,1%	3,2%	100,0%
Ens. Sup. & Rech. Scientif.	15,5	3,4	21	40,1
%	38,7%	8,4%	52,9%	100,0%
Total Education	107,8	35,4	22,3	165,5
%	65,1%	21,4%	13,5%	100,0%

Déconcentration budgétaire du Titre III (Biens et services en milliers de GNF courants)

Budget déconcentré Conakry et préfectures	2003	2004
Total Budget MEPU-EC : biens et services	29 911 592	24 832 890
Total Budget MEPU-EC déconcentré pour Conakry et Préfectures	17 391 090	4 018 420
% budget déconcentré	75,9%	76,0%
Total Budget MEPU-EC déconcentré Conakry (DEV, DCE)	3 997 290	4 018 420
Primaire Conakry	2 446 880	2 202 210
Secondaire Conakry	1 417 020	1 296 160
Services administratifs Conakry	133 390	520 050
% budget déconcentré pour DEC, DCE	23,0%	21,3%
Budget MEPU-EC déconcentré (IRE, DPE)	13 393 800	14 846 950
Primaire Préfectures	9 858 780	10 236 310
Secondaire Préfectures	2 982 200	3 013 100
Services administratifs Préfectures	552 820	1 597 540
% budget déconcentré pour IRE, DPE	77,0%	78,7%

Pour l'exercice 2005, il a été prévu une déconcentration des crédits de fonctionnement des services du MEPU-EC à hauteur de 90% ; 80% pour le METFP et 58,33% pour le MESRS en ce qui concerne les subventions et les transferts (sources : LFR 2004 ; LFI 2005).

La structure de gestion financière établie pendant la première phase du PEPT sera progressivement élargie pendant les phases ultérieures. Durant cette phase, (i) les petites subventions seront canalisées vers les écoles sous la composante "projets d'écoles", à travers la DPE ; (ii) des subventions seront canalisées vers les communautés pour les constructions d'écoles par les communautés à travers les CRD.

V - Transformation des ressources en résultats au niveau des écoles

La première condition pour que les ressources soient transformées en résultats scolaires, il faut tout d'abord qu'elles parviennent aux écoles. D'autres conditions essentielles viennent par la suite s'ajouter. On peut citer entre autres :

1. Poursuivre la déconcentration et la décentralisation budgétaires (Secteur Education, MEF) ;
2. Elaborer un manuel de procédures et de gestion des ressources Humaines, Matérielles et Financières (DAAF, Cellule CDMT/Education, MEF, Secteur Education) ;
3. Former le personnel de l'administration scolaire à l'utilisation du manuel de procédure et de gestion (DAAF, Cellule CDMT/Education, MEF, Secteur Education) ;
4. Responsabiliser les gestionnaires et encadreurs (IRE, DPE, DSEE, Chefs d'Etablissements) en vue d'une transparence dans la gestion des ressources ;
5. Améliorer le circuit budgétaire (MEF, Secteur Education) ;
6. Assurer une adéquation des crédits alloués et les fonds correspondants (MEF/DNT/TR) ;
7. Améliorer la motivation des enseignants contractuels (élaborer un plan de carrière pour les contractuels (MEF, MEFP, DRH) ;
8. Améliorer les procédures d'enquête sur la traçabilité de la dépense (Services de contrôle à priori et a posteriori et les Audits Indépendants, Cellule CDMT/Education).

Pour améliorer l'efficacité de notre système éducatif en Guinée, d'autres exigences comme le développement de la communication entre la base et le niveau central ; autrement dit, il faut développer des réseaux locaux et l'internet. Ce qui suppose déjà l'équipement et la formation des personnels des structures déconcentrées.